

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 mars 2010**

Décision n° **B-2010-1431**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Louis Pradel et appartenant à l'association syndicale du lotissement Valfleury

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1er mars 2010

Compte-rendu affiché le : 9 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Brachet (pouvoir à M. Bouju), Charles, Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Imbert A (pouvoir à M. Assi), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Daclin, Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière.

Bureau du 8 mars 2010**Décision n° B-2010-1431**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Louis Pradel et appartenant à l'association syndicale du lotissement Valfleury**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 février 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

En vue de la réalisation d'un trottoir et d'une piste cyclable à Saint Genis les Ollières, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu, située rue Louis Pradel à Saint Genis les Ollières et appartenant à l'association syndicale du lotissement Valfleury.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 895 mètres carrés, cadastrée sous les numéros 166, 176, 177, 179, 180, 192, 193 et pour partie sous le numéro 167 de la section AP.

Aux termes du compromis qui a été établi, ladite association consentirait à céder la parcelle en cause au prix de 6 000 €, libre de toute location ou occupation, étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder à ses frais à divers travaux de déplacement de la signalétique du lotissement Valfleury, ainsi que de son éclairage. Le montant de ces travaux est estimé à 1 800 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, pour un montant de 6 000 €, d'une parcelle de terrain située rue Louis Pradel à Saint Genis les Ollières et appartenant à l'association syndicale du lotissement Valfleury, en vue de la réalisation d'un trottoir et d'une piste cyclable.

2° - Autorise monsieur le président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée sur opération n° 1628, le 11 janvier 2010 pour la somme de 1 000 000 €.

4° - Le montant à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 6 000 € pour l'acquisition et de 800 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 mars 2010.